

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**1ÈRE Réunion de 2015**

**Séance du 28/29 janvier 2015**

CG20150128\_35  
id. 1460

*Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'AIDES AUX COMMUNES EN  
MATIÈRE DE BÂTIMENTS SCOLAIRES**

---

Le secteur de l'Éducation est l'un des domaines prioritaires de notre Assemblée en raison d'une part, des compétences obligatoires qui nous incombent en la matière en direction des collèges et, d'autre part, **des actions qualitatives** que nous avons souhaité initier, dès 1986, en faveur de l'ensemble des jeunes tarn-et-garonnais, notamment pour leur accueil dans les établissements scolaires du 1er degré.

Par cette politique, **facultative mais volontariste**, que le Conseil Général a engagée aux côtés des communes s'impliquant dans le cursus scolaire des élèves du département, notre Assemblée, depuis 1986, a consacré près de **36,2 M€** pour la construction, l'aménagement et les grosses réparations des structures du 1er degré.

Avant d'examiner mes propositions budgétaires pour l'exercice 2015, je vous propose :

- de prendre connaissance du bilan chiffré de ces politiques pour l'année 2014,
- d'examiner, en ce qui concerne l'attribution des subventions aux communes :

- le récapitulatif chiffré, établi par canton sur la période de 1986 à 2014, des sommes allouées au titre de nos participations aux aménagements (**liste A**), grosses réparations (**liste B**) et constructions (**liste C**) réalisés dans les locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré,

- et le nombre des dossiers traités, établi par type de locaux subventionnés au même titre.

### BILAN DÉTAILLÉ 2014

**Subventions allouées aux communes pour aménagements de locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré**

Article 204142 – sous-fonction 21 - BSAA

Total des engagements.....75 840 €

**Subventions allouées aux communes pour grosses réparations aux bâtiments scolaires du 1<sup>er</sup> degré**

Article 204142 – sous-fonction 21 - BSRB

Total des engagements.....161 783 €

**Subventions allouées aux communes pour constructions de bâtiments scolaires du 1<sup>er</sup> degré (liste figurant en annexe 5)**

Article 204142 – sous-fonction 21 - BSCC

Total des engagements en capital.....270 622 €

Total des engagements en annuités.....213 888 €

L'ensemble de ces engagements, **722 133 €**, atteste de l'effort important consenti par le Conseil Général sur une **compétence facultative** pour, d'une part, moderniser le secteur éducatif de notre département et, d'autre part, accompagner les zones en fort accroissement démographique.

## PROPOSITIONS 2015

### **Subventions aux communes pour aménagements de locaux scolaires - BSAA.**

*Article 204142 – sous-fonction 21*.....162 850 €

*Autorisation de programme 2015*.....200 400 €

avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2015..... 50 400 €

- BP 2016..... 100 000 €

- BP 2017..... 50 000 €

Crédits de paiement 2015 inscrits.....162 850 €

- au titre de l'AP 2012.....40 000 €

- au titre de l'AP 2013.....42 450 €

- au titre de l'AP 2014.....30 000 €

- au titre de l'AP 2015.....50 400 €

L'autorisation de programme sollicitée au titre de 2015 correspond aux dossiers dont vous voudrez bien trouver le détail en annexe 1.

### **Subventions aux communes pour grosses réparations aux bâtiments scolaires – SRB.**

*Article 204142– sous-fonction 21*.....134 476 €

*Autorisation de programme 2015*.....104 476 €

- BP 2015..... 44 476 €

- BP 2016..... 60 000 €

Crédits de paiement 2015 inscrits.....134 476 €

- au titre de l'AP 2013.....30 000 €

- au titre de l'AP 2014.....60 000 €

- au titre de l'AP 2015.....44 476 €

L'autorisation de programme sollicitée au titre de 2014 correspond aux dossiers dont vous voudrez bien trouver le détail en annexe 2.

### **Subventions aux communes pour constructions de locaux scolaires - BSCC.**

*Article 204142 – sous-fonction 21*.....330 041 €

Autorisation de programme 2015.....**104 041 €**  
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2015.....**40 041 €**  
- BP 2016.....**40 000 €**  
- BP 2017.....**24 000 €**

Crédits de paiement 2015 inscrits.....**330 041 €**

- au titre de l'AP 2011.....30 000 €  
- au titre de l'AP 2012.....10 000 €  
- au titre de l'AP 2013.....150 000 €  
- au titre de l'AP 2014.....100 000 €  
- au titre de l'AP 2015.....40 041 €

L'autorisation de programme sollicitée au titre de 2015 correspond aux dossiers dont vous voudrez bien trouver le détail en annexe 3.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de la politique départementale en matière d'éducation au titre de l'année 2015.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte du bilan chiffré 2014 tel que présenté ;
- Approuve, au titre de l'année 2015, les aides aux communes en matières de bâtiments scolaires telles que détaillées en annexe 1, 2 et 3 ;

- Ratifie les crédits de paiement suivants :

Aménagements de locaux scolaires

*Article 204142 – sous-fonction 21 - BSAA*.....162 850 €  
avec une autorisation de programme 2015 de 200 400 €

Grosses réparations aux bâtiments scolaires

*Article 204142 – sous-fonction 21 - BSRB*..... 134 476 €  
avec une autorisation de programme 2015 de 104 476 €

Constructions de locaux scolaires

*Article 204142– sous-fonction 21 - BSCC*.....330 041 €  
avec une autorisation de programme 2015 de 104 041 €

- Donne délégation à la Commission Permanente pour se prononcer sur les bénéficiaires et le montant des subventions à répartir au titre de la politique relative aux travaux d'aménagements pédagogiques de locaux scolaires du 1er degré, liste A, liste B et liste C.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET